



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélian, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

79-2024 SUBVENTIONS 2024 A DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteurs : Arlette BRET/Eve BUEVOZ/Fabienne PICHON-DEGUILHEM

La Communauté de communes subventionne chaque année des associations qui interviennent dans son champ de compétence.

Pour mémoire, le Bureau exécutif communautaire a reçu délégation, par délibération du Conseil Communautaire N°32-2020 du 16 Juillet 2020 modifiée, pour attribuer les subventions annuelles de fonctionnement jusqu'à 10 000 euros. De même, certaines associations comme la Mission locale jeunes, Bien Vivre en Valgelon ou La Partageraie bénéficient d'une convention de financement pluriannuelle qui ne nécessitent pas de délibérer spécifiquement sur l'exercice 2024.

Pour 2024, il est proposé de reconduire les subventions suivantes, à l'identique de 2023 :

Demandeurs/Secteurs	Propositions 2024	Modalités de versement
Ecole de musique de la Rochette	30 000	Versement en une fois
Le Petit poucet	200 000	Versement en trois fois

Cas particulier concernant les associations le Petit Poucet et la Partageraie :

Les demandes de subvention 2024 sont plus élevées que le montant alloué en 2023 (pour rappel 200 000 euros pour le Petit Poucet et 233 000 euros + reversement bonus CTG CAF pour la Partageraie spécifiés dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens).

En effet, une refonte de la convention collective qui s'applique à ces deux structures a fait l'objet d'un accord entre l'Etat et les fédérations nationales, entraînant une revalorisation salariale pour une majorité des salariés, parfois conséquente selon l'ancienneté. Par ailleurs, l'évolution des coûts de l'énergie impacte également le fonctionnement des associations pour celles qui paient directement leur consommation aux fournisseurs d'électricité et de gaz, ou aux communes propriétaires des locaux.

Les demandes de subvention complémentaire sollicitées par les deux associations ne sont à ce jour pas encore stabilisées (80 000 euros pour le Petit poucet et 21 000 euros pour la Partageraie). Par ailleurs, la CNAF pourrait prendre en charge une partie de la revalorisation salariale, dans le cadre d'un « bonus RH », au moins en ce qui concerne le Petit Poucet. Enfin, il sera demandé aux deux associations de trouver des pistes d'économie, afin de contribuer à alléger ces augmentations de coûts de fonctionnement.

A ce stade, il est donc proposé de statuer de la manière suivante :

- ↳ Le renouvellement à l'identique de la subvention de 200 000 euros allouée en 2023 à l'association le Petit Poucet,
- ↳ Le maintien à l'identique de la subvention de référence indiquée dans la convention pluriannuelle signée avec la Partageraie.

Néanmoins, la communauté de communes a prévu d'inscrire dans son budget 2024 la totalité des deux demandes de subvention complémentaire. Cette enveloppe complémentaire pourra faire l'objet d'une deuxième délibération au cours de l'année 2024, en fonction des modalités de soutien financier précisées par la CNAF pour ces deux associations et des efforts de gestion et des marges financières réalisés par chacune des associations concernées.

Enfin, il est proposé d'allouer une nouvelle subvention pour le projet suivant : mise en œuvre d'un point écoute parents familles jeunes sur le territoire Cœur de Savoie, porté par l'association la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie.

Ce projet a pour objectif de proposer des permanences d'écoute et de paroles sur 4 sites du territoire (Montmélian, la Rochette, St Pierre d'Albigny et Chamoux) à destination des jeunes et de leur famille, afin de répondre au mal être et à la fragilité mentale d'une partie de la jeunesse depuis la sortie post covid.

Ce projet est co-financé par le Département et la CAF. Il est proposé que la Communauté de communes Cœur de Savoie soutienne ce projet de la manière suivante :

- ↳ Versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros sur une année pleine, soit 7 500 euros en 2024 pour un démarrage début avril, qui sera attribuée par le Bureau, par délégation du Conseil communautaire ;
- ↳ Versement d'une subvention d'équipement de 2 000 euros pour l'acquisition de petit équipement nécessaire au démarrage de l'action en 2024, attribuée par le Conseil dans le cadre du présent rapport.

Les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros font l'objet d'une convention financière annuelle, signée à la suite du vote en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de montants et les modalités de versement des subventions pour 2024 telles que présentées ci-dessus, et en ce sens :
 - **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'école de musique Associative de Valgelon-la Rochette ;
 - **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 200 000 € à l'Association Le Petit Poucet ;
 - **ATTRIBUE** une subvention d'équipement de 2 000 € à la Sauvegarde ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions financières relatives au versement desdites subventions pour l'année 2024 aux associations listées ci-dessus et dont la subvention est égale ou supérieure à 23 000 €, et toutes pièces afférentes à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance

Laëtitia NOEL

La Présidente,

Béatrice SANTAIS

